

Lisieux, le vendredi 8 novembre 2024



Société FUNECAP - SOCIETE DU
CREMATORIUM DE SAINT DESIR
17 RUE DE L'ARRIVEE
75015 Paris France

Numéro de dossier : **SD321**

Affaire suivie par : **Richard JORET**

Objet : *Validation de la demande d'installation d'une filière ANC.*

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu votre **demande d'installation d'assainissement non collectif** et après examen de votre demande d'installation, nous émettons un avis **favorable**.

Par ailleurs, je vous informe que lors de la réalisation des travaux, notre service doit être **prévenu 7 jours** avant le commencement des travaux afin qu'il puisse procéder à la vérification de la bonne exécution du projet déposé.

Ce contrôle de conception ainsi que le contrôle de la bonne exécution feront l'objet d'une facturation après service rendu.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en retour le document attestant de la validation de votre projet ainsi que ce lien d'accès au règlement de service ANC (<http://lisieux-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/02/REGLEMENT-DE-SERVICE-ANC-2022.pdf>).

Dans l'attente de la réalisation des travaux, le SPANC reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation, pour le Président
Morgane GASSE
Directrice-Adjointe des Cycles de l'Eau de la
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 au regard des prescriptions réglementaires

Référence dossier SPANC : SD321

PROPRIETAIRE(s) :

Société FUNECAP - SOCIETE DU CREMATORIUM DE SA
17 RUE DE L'ARRIVEE
75015 Paris

EMPLACEMENT DU PROJET

Parcelle(s) : ZC 5

Adresse projet: ZAC DE SAINT DESIR-Rue de l'Oppidum

Commune : 14100 SAINT DESIR

NATURE DU PROJET

Article L224-8 du code général des collectivités territoriales
Article R431-16 et R441-6 du code de l'urbanisme

Nombres de pièces principales (PP) déclarées : 9 PP

Type d'habitation : Local professionnel

Cadre du contrôle : ☒ Construction neuve ☐ Réhabilitation de l'existant

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté 07 septembre 2009 modifié le 27 avril 2012 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

DESCRIPTIF DE LA FILIERE VALIDEE

Dispositif déclaré :

- Microstation agréée (n° 2011-006-ext01-mod01),
Type : Culture fixée
Capacité : 9 EH
Modèle : TRICEL NOVO FR9/5000G

EXUTOIRE :

- Type de rejet : REJET SUPERFICIEL
- Détail du rejet BASSIN des eaux pluviales

Date du contrôle : 08/11/2024

Par délégation, pour le Président

Morgane GASSE

Directrice-Adjointe des Cycles de l'Eau de la
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC.
La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire. Chaque dossier fera l'objet d'une facturation